



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : le 19 mars 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 26
- Ayant pris part au vote : 26
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MESNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de Denis JACQUIN ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : MESNIER Christian

Procuration de vote :

Mandant : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain
Mandataire : CHOPARD Félix ; STADELMANN Jean-Claude

Objet : 4A. Contrôle des accès par badge : gratuité pour le renouvellement des badges des particuliers après 3 ans
2024/03_14-14

DÉCHETTERIES

**CONTRÔLE DES ACCÈS PAR BADGE : GRATUITÉ POUR LE
RENOUVELLEMENT DES BADGES DES PARTICULIERS
APRÈS 3 ANS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président

Le SYBERT a déployé, dès 2013, des dispositifs de contrôle des accès par badge sur l'ensemble des écocentres.

A ce jour, plus de 110 000 badges ont été configurés et distribués dont la majeure partie (environ 70 000) au lancement du dispositif.

Il arrive, avec le temps, que certains badges soient hors d'usage : casse, perte, vol, ...

Si, dans le cas d'un vol, le renouvellement a toujours été gratuit, sur présentation d'un justificatif (exemple : dépôt de plainte), il était, jusqu'à présent, en cas de casse ou de perte, facturé 11 € TTC à l'utilisateur (règle identique pour les particuliers et les « non-ménages »).

Ainsi, environ 1 000 badges sont renouvelés par an par les services du SYBERT, pour une recette d'environ 11 000 € TTC par an.

Le SYBERT est, malgré tout, sollicité régulièrement par des usagers, qui s'étonnent de cette facturation, estimant qu'un badge ayant plusieurs années de fonctionnement peut être considéré en fin de vie, sans faute de l'utilisateur.

Sachant que le coût d'achat d'un badge est d'environ (1 € TTC), il est proposé de rendre gratuit le renouvellement d'un badge pour un particulier (ménage) quelle que soit la raison de sa demande : casse du badge, perte, vol, ...

Cette gratuité serait valable une fois tous les 3 ans ; si un particulier souhaite renouveler son badge plus d'une fois sur une période de 3 ans, la facturation à hauteur de 11 € TTC s'appliquera.

En revanche, ce principe est maintenu pour les « non-ménages » : professionnels, administrations, associations et collectivités.

A l'unanimité, le Comité Syndical décidé de la gratuité du renouvellement des badges d'accès en déchetteries pour les particuliers (valable 1 fois tous les 3 ans).

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
MESNIER Christian

